

L'établissement Voies Navigables de France – Strasbourg a rencontré les EPCI Sud Alsace Largue, Sundgau, Sud Territoire, Mulhouse Alsace Agglomération et la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort, ainsi que les départements du Haut-Rhin, du Territoire de Belfort, les Régions Grand-Est et Bourgogne Franche Comté.

L'adhésion des collectivités est sollicitée pour la réalisation d'une étude afin de définir le projet touristique fluvestre du canal du Rhône au Rhin Branche Sud et sa gouvernance.

Les objectifs de cette étude seraient les suivants :

- Développer l'itinéraire comme vecteur d'attractivité en prenant en compte le linéaire domanial du canal géré par VNF.
- Définir un projet touristique cohérent avec les dynamiques enclenchées par les territoires.
- Préserver et valoriser le patrimoine paysager et architectural le long du canal tout en préservant l'environnement.
- Constituer un plan d'actions opérationnelles à court et moyen termes pour développer les usages et fonctions touristiques et de loisirs articulés à la voie d'eau.
- Définir le cadre juridique le plus pertinent pour une gouvernance à court puis à moyen termes.
- Préciser le bilan économique et les financements mobilisés pour l'organisation, le suivi et l'engagement des actions à court terme.

Cette étude se déroulerait de janvier à juin 2019, se concluant par la constitution de la gouvernance et une proposition de charte ou contrat de canal. Deux membres de la Communauté de Communes seraient appelés à siéger au Comité de Pilotage.

Le plan de financement prévisionnel présenté est le suivant :

Dépenses	Recettes
Coût de l'étude 67 000 €	VNF 25 000 €
	CA Grand Belfort 6 000 €
	CA Mulhouse Agglo 6 000 €
	CC Sundgau 6 000 €
	CC Sud Alsace Largue 6 000 €
	CC Sud Territoire 6 000 €
	CD Territoire Belfort 6 000 €
	CD Haut-Rhin 6 000 €
Total HT 67 000 €	Total HT 67 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

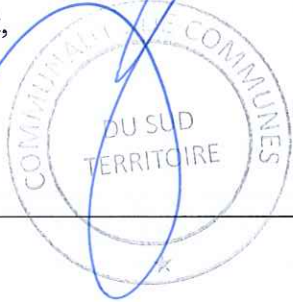
- d'approuver les objectifs, le calendrier, l'organisation, le plan de financement de l'étude tels que présentés,
- d'approuver le projet de cahier des charges de l'étude annexé,
- d'autoriser la CCST à participer à cette étude à hauteur de 6 000 €,
- de désigner comme représentants au projet :
 - Didier MATHIEU
 - Pierre VALLAT
 - Bernard VIATTE
- d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs et financiers relatifs à cette prise de décision, notamment la Charte ou Contrat de Canal qui découlera de cette étude.

Annexe : Projet cahier des charges

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 10 JAN. 2019

Le Président,



Le Président,

